# DEPARTEMENT DU RHONE COMMUNE DE ROCHETAILLEE SUR SAONE

#### COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2019

En exercice: 19 présents: 13 votants: 13

L'an deux mil dix-neuf, le 14 février, à 20 heures, le conseil municipal de ROCHETAILLEE SUR SAONE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie – Salle Multifonction, sous la présidence de Mr Eric VERGIAT, Maire.

Date de convocation : 08 février 2019

Étaient présents: Mr Eric VERGIAT, Mr Philippe ARMAND, Mme Mélyne REY, Mr Bernard POIZAT, Mr Eric VATONNE, Mme Josiane BRUNIER, Mr Gilbert GROSJEAN, Mr Valmy RODRIGUEZ, Mr Bernard DUMAS, Mme Danièle CLARENNE, Mme Catherine DREVET, Mme Mélanie CIVATI, Mr Pierre-Alexandre PRAT. Absents: Mme Jeanne CHARPENTIER, Mme Nicole BAMIERE, Mme Martine PINON, Mr James BANSAC,

Mr Laurent DELOGE Secrétaire : Mme Mélyne REY

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

Numéro d'ordre : 2019 – février

## 01 - Opération toiture école et demande de subvention Régionale

#### Rapporteur: Mr VERGIAT

Monsieur le maire rappelle que depuis de nombreuses années, la commune de Rochetaillée sur Saône s'est inscrite dans une politique d'économie d'énergie pour l'ensemble des bâtiments communaux dans un souci de développement durable

Dans le cadre de cette politique mais également dans celle de réhabilitation du patrimoine, nous allons devoir procéder cette année à la réfection de la toiture de notre groupe scolaire Jean Raine.

En effet, depuis la fin des travaux d'agrandissement en 2003, l'étanchéité s'est fortement dégradée avec pour conséquence des fuites d'eau dans les salles de classe lors des importants épisodes d'intempérie et un isolant devenu inopérant.

Le cout des travaux est estimé à environ 36 200€ HT en privilégiant un isolant régulateur plus efficace. Cette opération d'investissement devra faire l'objet d'une inscription au budget de la commune 2019 lors du vote de celui-ci.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif « la région aux côtés de ses territoires » nous sollicitons une demande d'aide aux investissements sous la forme d'une subvention à la Région Rhône Alpes. Le taux maximum de d'aide pour cette opération pourra être de 40%.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- > VALIDE l'opération d'investissement de réfection de la toiture du groupe scolaire Jean Raine
- ➤ **DIT** que cette opération sera inscrite au budget 2019 les crédits correspondants
- > SOLLICITE une demande d'aide aux investissements sous la forme d'une subvention à la Région Rhône Alpes

## 02 - Tarif cimetière municipal au 1er mars 2019

Rapporteur: Mr Gilbert GROSJEAN

Monsieur le rapporteur rappelle la délibération 07 du 22 juin 2006 qui fixe les tarifs des concessions, du columbarium ainsi que des caveaux neufs du cimetière municipal et précise que ceux-ci n'ont pas augmenté depuis cette date.

Mr le rapporteur rappelle au conseil la délibération 04 du 25 septembre 2015 qui fixe les tarifs des cavesurnes en les alignant sur ceux des cases du columbarium ; ainsi que les tarifs du jardin du souvenir.

Mr le rapporteur rappelle la délibération 09 du 08.11.2016 qui fixe les tarifs réévalués et intègre une nouvelle catégorie – pleine terre + longrines + cadre créée en 2016.

La présente délibération a pour objet de mettre ces tarifs en conformité avec la règlementation mais ne les modifie pas.

CONCESSION	SURFACE	DUREE		1ere CONCESSION		RENOUVELLEMENT
	2 M <sup>2</sup>	15 ANS / <b>N D</b>				155 €
PLEINE TERRE	2 M <sup>2</sup>	30 ANS		275 €		275 €
4 M <sup>2</sup>		15 ANS / <b>ND</b>				275 €
	4 M <sup>2</sup>		30 ANS	520 €		520 €
2 M <sup>2</sup>		15 ANS / <b>ND</b>		Longrines / concession		155 €
PLEINE TERRE +	2 M <sup>2</sup>		30 ANS	225 € + <b>275</b> € : <b>500</b> €		275 €
LONGRINES	4 M <sup>2</sup>	15	ANS / ND	Longrines / concession		275 €
4 M <sup>2</sup>			30 ANS	225 € + <mark>520 €</mark> : <b>745</b> €		520 €
PLEINE TERRE+	2 M <sup>2</sup>	15 ANS / <b>ND</b>		Longrines + cadre / concession		155 €
LONGRINE +	2 M <sup>2</sup>	30 ANS		425 € + <b>275</b> € : <b>700</b> €		275 €
CADRE	4 M <sup>2</sup>	15 ANS / <b>ND</b>		Longrines + cadre / concession		275 €
	4 M <sup>2</sup>		30 ANS	425 € + <mark>520 €</mark> : <b>945</b> €		520 €
	2 M <sup>2</sup>	15 ANS / <b>ND</b>		275 €		155 €
EMPLACEMENT	EMPLACEMENT 2 M <sup>2</sup>		30 ANS			275 €
CAVEAU	4 M <sup>2</sup>	15	ANS / ND			275 €
4 M <sup>2</sup>		30 ANS		520 €		520 €
COLUMBARIUM	CASE	15 ANS		520 €		120 €
			30 ANS	620 €		220 €
CAVES URNES	CASE		15 ANS	520 €		120 €
			30 ANS	620 €		220 €
CAVEAU NEUF 2	2 M <sup>2</sup>	30 ANS		2100 € SELON DISPONIBILITE		Renouvellement
PLACES				+		15 ANS - 155 €
				275 € concession 30 ans		30 ANS - 275 €
Jardin du souvenir						100 €
			Dispersion des cendres		Le nom des défunts doit obligatoirement	
					être inscrit sur la plaque l'inscription étant	
					limitée au nom, prénom, années de	
					naissance et de décès en capitale romaines	
					dorées à l'or fin	

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les tarifs proposés dans le cimetière municipal.
- ➤ **DIT** que ceux-ci entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

Pour extrait certifié conforme, A Rochetaillée, le 19 février 2019 Le Maire,

Mr Eric VERGIAT

